

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 7 novembre 2011 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents les conseillers et la conseillère :

Marcel Deneault
Louise B. Gosselin
Hugues Girouard
Michel Larochelle
Stéphane Bilodeau
Claude Michaud

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 octobre 2011.
3. Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer.
4. Lecture du courrier.
5. Période de questions.
6. Dépôt des déclarations d'intérêts des membres du conseil.
7. Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois.
8. Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité en conformité avec l'article 955 du Code municipal.
9. Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2010.
10. Dépôt des états comparatifs en vertu de l'article 176.4 du Code Municipal.
11. Dépôt et adoption du document cadre du projet de la Politique familiale municipale (PFM)
12. Dépôt et adoption du Plan d'action concernant la Politique familiale municipale (PFM)
13. Autorisation à signer le contrat notarié concernant le terrain à Val des Sapins mis en vente pour défaut de paiement de taxes.
14. Adoption du règlement numéro 460-2011 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
15. Demande de changement de zonage par Gestion Duhaut et Richer inc.
16. Renouvellement de l'entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska.
17. Contribution financière pour l'année 2012 au Transport adapté Rouli-Bus.
18. Demande d'aide financière soumise par les Cuisines Collectives des Bois-Francis.
19. Demande d'autorisation à la CPTAQ soumise par Kathleen Boislard.
20. Renouvellement du mandat à un laboratoire accrédité pour les analyses d'eau potable du Centre Administratif en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.
21. Entente et acceptation finale concernant les travaux d'infrastructure sur les rues Philibert et Desruisseaux.

22. Autorisation de dépense – travaux de drainage boulevard Léon-Couture.
23. Dépôt d'une offre de service concernant une étude de faisabilité pour le déplacement de la rue de l'Entraide intersection route 116.
24. Autorisation de dépense – Panneau pour le parc industriel.
25. Autorisation de dépense – souffleur à neige.
26. Acceptation finale – travaux de pavage du rang 11 et de la rue du Muguet par Sintra (Région Centre-du-Québec).
27. Décompte progressif no 2 – travaux de pavage rue Blanchet par Sintra (Région Centre-du-Québec).
28. Autorisation pour annuler un solde à recevoir sur facture de réclamation.
29. Dépôt de la liste des arrérages de taxes 2009-2010-2011.
30. Acceptation des permis 2011-10-185 à 2011-10-193 pour une valeur de 449 500,00\$.
31. AFFAIRES NOUVELLES
32. Période de questions.
33. Clôture de la séance.

2011-11-191

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-192

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 octobre 2011

Sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 3 octobre 2011 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-193

Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer

La liste des comptes du mois d'octobre 2011 depuis le dernier rapport de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 13 pages, totalisant 106 471,51\$ est soumise aux membres du Conseil.

Communication est également donnée d'un certificat de Madame Francine Moreau, secrétaire-trésorière, attestant que, conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des factures du mois d'octobre 2011 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant 106 471,51\$.

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois d'octobre 2011, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture du courrier

Commission de protection du territoire agricole

Avis et rencontre

- M.F. Fréchette filles et fils Inc.

- | | |
|--|---|
| Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire | <ul style="list-style-type: none">• Réunions d'information sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – le 18 novembre 2011 à la Place 4213, Victoriaville• Appel de projets pour l'an deux du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) – date limite pour la présentation de projet : 16 décembre 2011• Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2012 |
| Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation | <ul style="list-style-type: none">• Présentation du Bilan des réalisations 2010-2011 |
| Fondation CLSC Suzor-Côté | <ul style="list-style-type: none">• 10^e campagne de vente de poinsettias au profit de la Fondation CLSC Suzor-Côté |
| MRC d'Arthabaska | <ul style="list-style-type: none">• Programme de mentorat artistique• 2^e appel de projets pour le Fonds culturel arthabaskien |

Période de question

Quelques questions sont posées aux membres du conseil.

Dépôt des déclarations d'intérêts des membres du conseil

La secrétaire-trésorière dépose les documents relatifs aux déclarations d'intérêts des membres du conseil. En vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chacun des membres du conseil a transmis à la secrétaire-trésorière sa formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment remplie.

2011-11-194

Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que monsieur Hugues Girouard soit nommé maire suppléant pour les trois (3) prochains mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité en conformité avec l'article 955 du Code municipal

Madame Clémence Le May, mairesse, dresse un sommaire du rapport financier de 2010, donne les indications préliminaires quant au rapport financier pour l'année 2011 et élabore les orientations générales du prochain budget ainsi que du programme d'immobilisations.

En vertu des dispositions du Code municipal, une liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000,00 \$ et des contrats de plus de 2 000,00 \$, si l'ensemble des contrats est de plus de 25 000,00 \$ avec un même contractant est déposée avec le rapport. Ledit rapport sera publié dans le journal local selon la Loi.

Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2010

En vertu du projet de loi 106 (2002 c.37) adopté en juin 2002 par le gouvernement du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des indicateurs de gestion 2010. Ce rapport est disponible à toute la population pour consultation.

Dépôt des états comparatifs en vertu de l'article 176.4 du Code Municipal

La secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs du second semestre en vertu de l'article 176.4 du Code municipal.

2011-11-195

Dépôt et adoption du document cadre du projet de la Politique familiale municipale (PFM)

Considérant la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale;

Considérant que la municipalité a procédé à la mise en place d'un comité de la PFM sous la responsabilité de madame Louise B. Gosselin, élue responsable des questions familiales, en date du 6 décembre 2010;

Considérant que le Comité a travaillé toute l'année 2011 à l'élaboration d'une politique familiale municipale et que Madame Gosselin présente aux membres du conseil les principaux éléments du document cadre du projet de la Politique familiale;

En conséquence, sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que le Conseil accepte le document cadre du projet de la Politique familiale municipale tel qu'élaboré par le Comité de la PFM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-196

Dépôt et adoption du Plan d'action concernant la Politique familiale municipale (PFM)

Considérant la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale;

Considérant que la municipalité a procédé à la mise en place d'un comité de la PFM sous la responsabilité de madame Louise B. Gosselin, élue responsable des questions familiales, en date du 6 décembre 2010;

Considérant le mandat donné au Comité de la PFM, le plan d'action pour les familles et les aînés est déposé au Conseil pour adoption;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu que le Conseil approuve le plan d'action pour les familles et les aînés tel que soumis par le Comité de la PFM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-197

Autorisation à signer le contrat notarié concernant le terrain à Val des Sapins mis en vente pour défaut de paiement de taxes

La directrice générale dépose le projet de cession de terrain fait par M^e Marie-Claude E. Côté, notaire, concernant une partie du lot 74-A du cadastre officiel Paroisse St-Christophe.

Le projet de cession concerne un immeuble mis en vente pour défaut de paiement de taxes par la MRC d'Arthabaska.

Considérant que toutes les formalités en vertu du Code municipal furent accomplies par la MRC d'Arthabaska;

Considérant que l'immeuble fut adjugé à la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska en paiement des taxes dues et des frais exigibles;

Considérant que l'immeuble n'a pas été racheté dans les deux ans qui suivent le jour de l'adjudication par madame Jeanne Bogetto contre qui l'immeuble avait été vendu;

Considérant que la Municipalité a maintenant droit à un titre de propriété concernant l'immeuble décrit au contrat de vente;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu d'autoriser, Madame Clémence Le May et la directrice générale, Madame Francine Moreau, à signer le contrat de vente à intervenir pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-198

Adoption du règlement numéro 460-2011 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 460-2011

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

Attendu que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus municipaux de celle-ci;

Attendu que la Loi prévoit à l'article 7 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 31 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie peut entraîner l'imposition de sanctions;

Attendu que, conformément à l'article 8 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

Attendu que, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 6 octobre 2011;

Attendu que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Madame Louise B. Gosselin, conseillère, à une séance régulière du conseil tenue le 3 octobre 2011;

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, ce 7 novembre 2011.

Clémence Le May,
Mairesse

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à 3801, rang Roberge, Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 12 et 13 heures, le huitième jour de novembre 2011.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce huitième jour de novembre deux mille onze.

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

2011-11-199

Demande de changement de zonage par Gestion Duhaut et Richer inc.

Monsieur Robert Richer, propriétaire d'un immeuble situé sur l'Avenue Pie X demande à la Municipalité un changement de zonage concernant sa propriété.

Monsieur Richer a un projet de développement domiciliaire « Les Berges du Golf », le plan du projet futur est joint à la demande. Le dit projet comporte des types d'habitations non inclus à la réglementation. L'immeuble visé par la demande est dans la zone R-25.

Les sommes exigées par la Municipalité pour une telle demande sont acquittées.

Attendu que suite à l'étude du projet, les membres du conseil sont d'accord à appuyer le projet et à faire les modifications nécessaires au règlement d'urbanisme;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu d'autoriser les changements nécessaires à la réglementation d'urbanisme afin de permettre à Robert Richer, promoteur, de mener à terme son projet de développement domiciliaire « Les Berges du Golf ».

Que M. Jacques Métivier, urbaniste, soit mandaté pour effectuer les modifications requises à la réglementation d'urbanisme, pour des frais d'honoraires estimés de 1 000,00\$ avant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-200

Renouvellement de l'entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska

Considérant que depuis trois ans la Municipalité est desservie par la SPAA et que les services offerts par le Forfait 2 conviennent tout à fait à la demande;

Considérant que le renouvellement de l'entente se fait automatiquement à moins que l'une des parties signale toute modification quatre mois avant la fin de l'année;

Considérant que le prix du Forfait 2 est basé sur la population calculée en vertu du Décret de la population 2011;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à prendre entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska en renouvelant les services offerts au « Forfait 2 » pour un coût de 1,75\$ par habitant du territoire de la municipalité. La population étant calculée en vertu du Décret sur la population 2011 soit pour 3 153 habitants.

Que la dite entente sera effective à partir du 1^{er} janvier 2012 pour une durée d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-201

Contribution financière pour l'année 2012 au Transport adapté Rouli-Bus

Attendu que l'article 539 du code municipal permet à la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska d'accorder à une personne détenant un permis de la Commission des transports une subvention annuelle pour le transport de personnes handicapées;

Attendu que selon les prévisions budgétaires 2012 de Rouli-Bus, la contribution de St-Christophe d'Arthabaska égale une somme de 8 583,00 \$ comparativement à 8 073,00\$ pour l'année 2011;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska consent à offrir le service de transport adapté sur son territoire et accepte de participer au financement de Rouli-Bus Inc. pour une somme de 8 583,00\$ selon la contribution établie en vertu du budget 2012 des opérations de Rouli-Bus Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-202

Demande d'aide financière soumise par les Cuisines Collectives des Bois-Francis

Les Cuisines collectives des Bois-Francis soumettent une demande d'aide financière calculée en fonction du prorata du nombre d'habitants de la Municipalité et ce pour chacune des municipalités de la MRC d'Arthabaska. En remplacement de la contribution volontaire habituelle, les Cuisines présentent une entente de services pour toutes les municipalités de la MRC à 0,20\$ par habitant, ce qui représente pour St-Christophe d'Arthabaska une somme de 603,00\$.

Après discussion, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu ;

Que le Conseil informe les Cuisines Collectives des Bois-Francis que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska n'adhère pas à l'entente proposée mais que pour l'année 2012, le Conseil autorise une aide financière de 300\$.

Que le chèque de 300\$ sera transmis en janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-203

Demande d'autorisation à la CPTAQ soumise par Kathleen Boislard

Considérant la demande d'autorisation de Madame Kathleen Boislard, demandeur, et de monsieur Jean-Marc Desharnais, propriétaire, de l'immeuble visé par la demande, sur le lot 290-P du cadastre de la Paroisse St-Christophe représentant 10 000 mètres carrés;

Considérant que l'usage visé par la demande, soit un centre équestre et un poney-club est permis en vertu de la réglementation en vigueur de la Municipalité;

Considérant que le projet du demandeur est d'acquérir l'immeuble mais veut s'assurer de pouvoir exercer les activités commerciales demandées par la présente demande;

Considérant l'article 58.2 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles LPTAA, et après vérification, l'inspecteur en bâtiment, confirme qu'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la présente demande;

Considérant les critères de l'article 62 de la LPTAA,

- 1- le potentiel des sols est de classe 4 et 6 comportant des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures dû à la piérosité et au relief;
- 2- l'activité proposée est en lien direct avec l'exploitation d'une écurie;
- 3- aucune contrainte sur les activités agricoles présentes et futures;
- 4- en matière d'environnement, aucune contrainte sur les activités agricoles présentes et futures;
- 5- aucune disponibilité pour l'élevage d'animaux en zone blanche;
- 6- le milieu n'est pas homogène du point de vue agricole, garage automobile, résidences et présence d'îlots déstructurés;
- 7- la préservation des sols et de l'eau est assurée par aucun travaux de déblai ou de remblai et une utilisation minimum de l'eau par l'exploitation d'une écurie;
- 8- l'utilisation d'une partie de la propriété, soit un (1) hectare est amplement suffisant pour l'exploitation du centre équestre et du poney-club.

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska appuie la présente demande et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Renouvellement du mandat à un laboratoire accrédité pour les analyses d'eau potable du Centre Administratif en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2011-11-204

Entente et acceptation finale concernant les travaux d'infrastructure sur les rues Philibert et Desruisseaux

Attendu qu'en octobre 2010, en vertu de la résolution 2010-10-172, la Municipalité acceptait la cession des rues Philibert et Desruisseaux en incluant une liste de déficiences à corriger pour l'année 2011;

Attendu qu'une liste de déficiences a été remise au propriétaire du développement représenté par monsieur Denis Genest;

Attendu que les déficiences devaient être corrigées au plus tard le 15 juin 2011 et qu'après vérification par l'inspecteur municipal, Marcel Marchand, certaines anomalies ont été corrigées mais au moment de l'inspection, il manque une certaine quantité de gravier pour être tout à fait acceptable;

Attendu qu'une proposition est faite au promoteur, soit de payer à la Municipalité un montant équivalent au gravier manquant (45 tonnes à 14\$) de 630\$ et la Municipalité se chargera de faire les travaux;

(Suite à la page 2402)

Le 7 novembre 2011(suite)

Attendu que le chèque certifié de garantie des travaux n'a pas été remis au promoteur dans l'attente de la correction des déficiences;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par Hugues Girouard, il est résolu;

Que le Conseil accepte de remettre le chèque de garantie au promoteur à la condition que celui-ci assume les frais du gravier manquant soit une somme de 630\$ et qu'à partir de cette entente les travaux d'infrastructure des rues Philibert et Desruisseaux seront considérés comme étant conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-205

Autorisation de dépense – travaux de drainage boulevard Léon-Couture

Marcel Marchand, inspecteur municipal, soumet au Conseil la pertinence de faire des travaux de drainage sur le boulevard Léon-Couture afin d'éliminer les accumulations d'eau stagnante vis-à-vis le parc. L'estimé de coût des travaux est de 15 000\$.

Après discussion, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que le Conseil autorise l'inspecteur municipal à exécuter les travaux de drainage requis sur le boulevard Léon-Couture et autorise une somme de 15 000\$ qui sera affectée au poste de dépense dédié à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-206

Dépôt d'une offre de service concernant une étude de faisabilité pour le déplacement de la rue de l'Entraide intersection route 116

La directrice générale dépose deux offres de service relativement à la modification de l'intersection de la rue de l'Entraide et la route 116.

Les offres sont les suivantes :

Dessau : 3 450\$

EXP : 9 000\$

Les deux offres sont conformes à la demande.

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que le Conseil mandate la firme Dessau pour réaliser la conception d'un plan préliminaire relativement à la modification de l'intersection de la rue de l'Entraide avec la route 116 pour une somme de 3 450\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-207

Autorisation de dépense – Panneau pour le parc industriel

Des prix sont demandés à deux entreprises concernant la modification du panneau installé à l'entrée du parc industriel.

Ben Tar Inc. : 370\$

Lettrage Tardif : 300\$

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que le Conseil mandate Lettrage Tardif relativement à la modification du panneau du parc industriel pour une somme de 300\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-208

Autorisation de dépense – souffleur à neige

La directrice générale dépose deux soumissions concernant l'acquisition d'un souffleur à neige de 54 pouces.

(Suite à la page 2403)

André Roux Inc. : 2 950\$

André Girouard & Fils : 4 200\$

Les deux équipements sont équivalents.

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que le Conseil autorise l'achat d'un souffleur à neige de marque Normand Éconor 54 pouces, au plus bas fournisseur André Roux inc. au coût de 2 950\$ plus les taxes.

Qu'une somme de 1000\$ supplémentaire est autorisée pour installer les sorties d'huile requises par Hydraulique Vigneault.

Que la dépense totale sera affectée à même les revenus de l'année et comptabilisée dans les immobilisations en vertu de la Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-209

Acceptation finale – travaux de pavage du rang 11 et de la rue du Muguet par Sintra (Région Centre-du-Québec)

Attendu que les travaux de pavage du rang 11 et de la rue du Muguet exécutés par Sintra (Région Centre-du-Québec) en septembre 2010, comportaient une liste de déficiences que la compagnie s'est engagée à corriger;

Attendu que les correctifs demandés ont été faits le 8 août 2011 à la satisfaction de l'inspecteur municipal, Marcel Marchand;

Attendu que le cautionnement d'entretien a pris fin le 4 octobre 2011;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu,

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise l'acceptation définitive des travaux de pavage du rang 11 et de la rue du Muguet exécutés par Sintra (Région Centre-du-Québec) numéro de dossier #384-P033658-0300-IT-0001-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-210

Décompte progressif no 2 – travaux de pavage rue Blanchet par Sintra (Région Centre-du-Québec)

Attendu que les travaux de pavage sur la rue Blanchet exécutés par Sintra (Région Centre-du-Québec) en juillet 2011, et après réception du rapport d'assurance qualité et du contrôle qualitatif des matériaux déposé par le laboratoire LVM, les travaux sont conformes au devis et ne comportent aucune déficience;

Attendu qu'en vertu des clauses administratives du contrat, un montant de 5% du coût des travaux est retenu pour une période de un an à partir de la date de fin des travaux;

Attendu que cette retenue peut être remplacée par un cautionnement d'entretien émis par une compagnie d'assurance reconnue pour une période de douze (12) mois;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu,

Que le Conseil autorise la directrice générale à faire le paiement de la retenue du 5% équivalent à 5 748\$ plus les taxes applicables, en échange de l'émission par Sintra (Région Centre-du-Québec) d'un cautionnement d'entretien tel que mentionné au contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-211

Autorisation pour annuler un solde à recevoir sur facture de réclamation

Attendu qu'en juin dernier, une réclamation pour bris de pavage sur le chemin du rang 11 a été transmise à Yvan Roux, pour un montant de 5 922,77\$;

Attendu que monsieur Roux a transmis cette réclamation à ses assurances « Le Groupe Estrie-Richelieu »;

Attendu qu'un représentant de la compagnie d'assurance a communiqué avec la directrice générale pour négocier une offre de paiement à la baisse, incluant une dépréciation (usure du pavage) de 5%;

Attendu que la directrice générale a accepté cette offre en échange du paiement immédiat d'un montant de 5 626,63\$;

Attendu qu'un solde de 296,14\$ apparaît à la liste des comptes à recevoir, la directrice générale demande au Conseil l'autorisation d'annuler ce compte et d'entériner l'entente de paiement conclue avec « Le Groupe Estrie-Richelieu »;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu;

Que le Conseil autorise la directrice générale à annuler le compte à recevoir de monsieur Yvan Roux concernant la réclamation pour bris de pavage, facture numéro 201108944, et entérine l'entente de paiement fait par la compagnie d'assurance du Groupe Estrie-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-212

Dépôt de la liste des arrérages de taxes 2009-2010-2011

Une liste de tous les arrérages de taxes foncières est remise aux membres du conseil.

Attendu que pour l'année 2009, toutes les taxes sont payées ou les clients ont des ententes de paiement;

Attendu que pour les taxes impayées de l'année 2010, des ententes de paiement sont prises, des avis de rappel ont été transmis le 7 octobre dernier et un suivi sera fait par la secrétaire-trésorière;

Attendu qu'un deuxième « Avis de rappel » sera posté au début du mois de décembre en mentionnant que des procédures légales seront prises en début d'année 2012 relativement aux taxes impayées des années 2010 et 2011, à moins d'ententes formelles avec la directrice générale ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que le conseil autorise la directrice générale à prendre les procédures légales pour toutes les taxes impayées des années 2010 et 2011 en début d'année 2012, sauf pour les clients ayant des ententes formelles de paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-213

Acceptation des permis 2011-10-185 à 2011-10-193 pour une valeur de 449 500\$

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu d'accepter les permis portant les numéros 2011-10-185 à 2011-10-193 inclusivement pour une valeur de 449 500\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Période de questions

Intervention de monsieur Christian Allard, résident au 22, avenue du Centre, quelques questions concernant des accumulations d'eau au parc Léon-Couture.

Interventions de monsieur Jean Roberge, résident au 72, route Pouliot, quelques questions concernant l'entente conclue avec la ville de Victoriaville relative aux services des loisirs et de la culture.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2011-11-193, 2011-11-199, 2011-11-200, 2011-11-201, 2011-11-202, 2011-11-205, 2011-11-206, 2011-11-207, 2011-11-208 et 2011-11-210.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de novembre 2011.

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

2011-11-214
Clôture de la séance

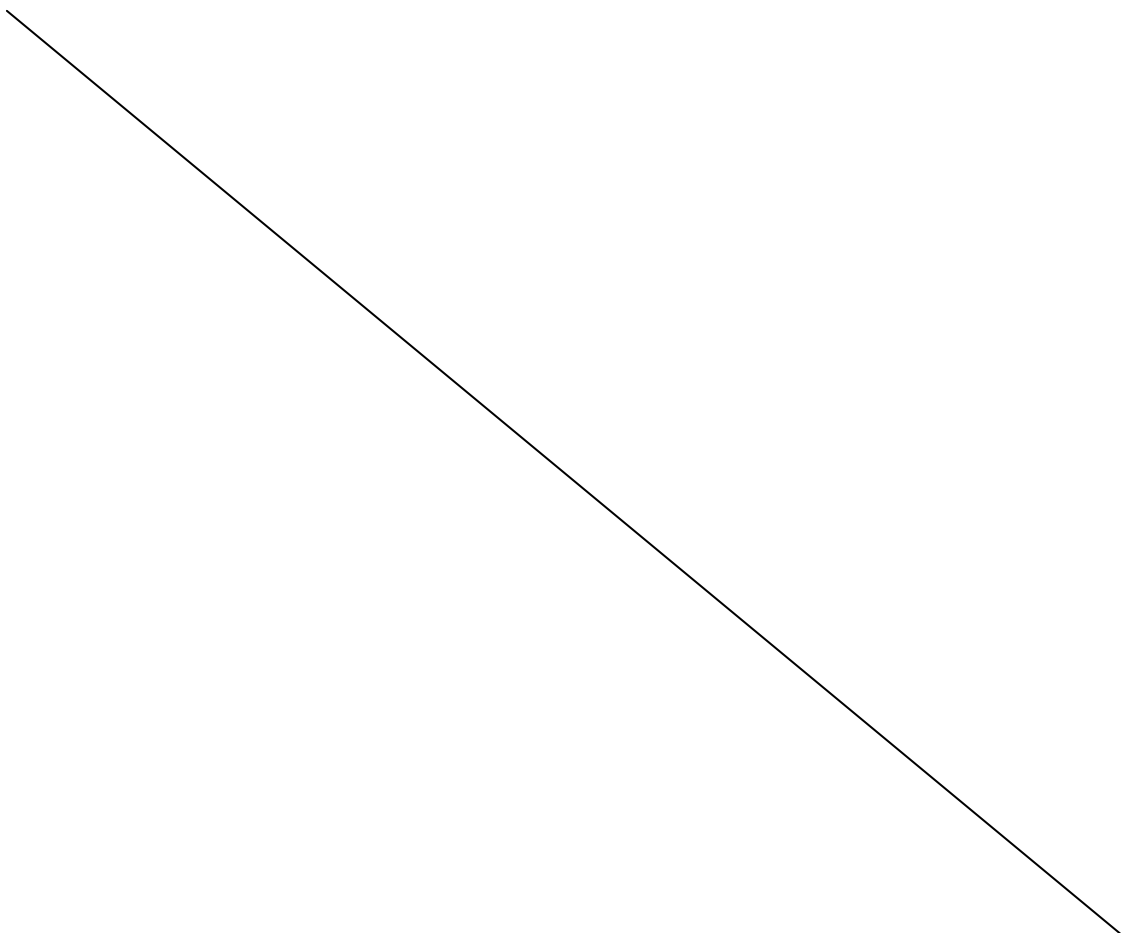
Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Clémence Le May,
Mairesse

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

La signature par la mairesse équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
VISANT À MODIFIER LA RÉOLUTION
NUMÉRO 2011-10-176

Je, soussignée, FRANCINE MOREAU, directrice générale et secrétaire-trésorière, en conformité avec les pouvoirs qui me sont conférés en vertu de l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, ai corrigé ce jour l'entente à intervenir entre la Ville de Victoriaville et la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska concernant l'accès aux services récréatifs, culturels et communautaires de la Ville adoptée par la résolution portant le numéro 2011-10-176, à sa séance du 3 octobre 2011, pour y remplacer, à l'article 7, l'année « **2016** » par l'année « **2015** » et l'année « **2017** » par l'année « **2016** », erreurs qui apparaissent de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

Fait à Saint-Christophe d'Arthabaska,
ce 16^e jour de novembre 2011.

FRANCINE MOREAU
Secrétaire-trésorière

